Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de

TOULON -----

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023–12 - 12

Séance du 19 décembre 2023 Diffusée en direct sur la chaine voutube de la Ville de Saint-Cvr-sur-Mer *******

En exercice: 33 Présents

29

L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf décembre,

Représentés: 4

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de

Monsieur le Maire.

OBJET:

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints: Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT,

Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux: Mesdames CIDALE Amandine, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-

Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

BUDGET PRIMITIF

PARKINGS

EXERCICE 2024

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux: Mesdames Laura GENEVOIS (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Messieurs Olivier AÏSA (procuration à Monsieur Jacques LEPACHELET). Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Monsieur Yohann PAMELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget des parking, pour l'exercice 2024, s'est tenu lors du Conseil Municipal du 28 novembre dernier, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 7 décembre 2023, sur le projet de Budget Primitif des Parkings, exercice 2024,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2023,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2023,

Considérant le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote par chapitre et nature,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif des parkings, exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 269 400,00 €

Section d'Exploitation	250 000,00 €
Section d'Investissement	19 400,00 €

Le Conseil Municipal par :

28 voix POUR

5 voix CONTRE

(Messieurs Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif des parkings, exercice 2024, à la somme de 269 400,00 €

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN